



Le 2 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNES ÂGÉES

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Bockus

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Bockus

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Bockus

L'hon. M^{me} Bockus

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage

L'hon. M. Crossman

M. LePage

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Crossman

L'hon. M. Crossman

RECYCLAGE

M. LePage

L'hon. M. Crossman

ÉNERGIE NB

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

LANGUES AUTOCHTONES

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

L'hon. M^{me} Dunn

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt

L'hon. M. Steeves

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

ÉNERGIE

M^{me} Holt

L'hon. M. Holland

[Traduction]

PERSONNES ÂGÉES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais reprendre là où nous nous sommes arrêtés hier, en espérant que la ministre aura l'occasion de répondre à la question cette fois-ci. La santé des personnes âgées du Nouveau-Brunswick est vraiment importante pour nous, et je sais qu'elle est importante pour la ministre. Elle est enthousiasmée par son nouveau portefeuille, et nous voulons lui donner l'occasion de nous communiquer ce qu'elle prévoit faire pour veiller à la santé des personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

L'Assemblée législative a reçu un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer notre capacité d'assurer la santé et le mieux-être des personnes âgées du Nouveau-Brunswick. J'aimerais donc que la ministre responsable des Aînés nous dise quels plans sont en place ou en cours d'élaboration pour offrir des mesures de prévention en matière de santé et assurer la santé à long terme de l'importante population âgée du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Par votre entremise, Monsieur le président, je remercie la députée d'en face. C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour répondre à la question. Je suis tellement contente qu'une telle occasion me soit donnée au début de la période des questions. Je pense que les parlementaires du côté de l'opposition ont en quelque sorte reçu une fessée hier, à la fin de la période. Ils jouent de prudence cette fois-ci.

Les programmes que nous avons élaborés et lancés comprennent des améliorations des systèmes de ventilation dans 21 de nos foyers de soins aux fins d'amélioration, évidemment, de la qualité de l'air pour les pensionnaires. La santé et le mieux-être de toutes les personnes âgées de notre province nous préoccupent au plus haut point. Nous ferons tout notre possible pour créer des conditions propices à cet égard et continuer de permettre aux personnes âgées de vivre dans la dignité et le confort. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la réponse. Je suis désolée. Je n'ai pas très bien entendu. Vous avez une belle voix douce. Je pense que vous avez parlé d'améliorations des systèmes de ventilation des foyers de soins de niveau 1. Ai-je bien compris?

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Ce que j'ai dit, Monsieur le président, c'est que 21 grands projets de rénovation sont en cours dans des foyers de soins. Je ne peux pas vous fournir de liste maintenant, mais je le ferai plus tard.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Une évaluation est également en cours dans les autres foyers de soins pour déterminer le travail à faire.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face. La question se rapporte aussi à une autre question ; je vais donc établir un lien entre les deux. Le vérificateur général a présenté un rapport sur l'état de santé des personnes âgées en soins de longue durée et a constaté des failles en matière de ventilation et d'infrastructure. Nous avons proposé une motion pour veiller à ce que l'air soit pur dans les établissements de soins de longue durée.

Je vais donc cocher la recommandation et passer aux deux prochaines recommandations du vérificateur général. Celles-ci portaient précisément sur l'amélioration des inspections et de l'application des normes et protocoles ainsi que sur le recrutement de spécialistes de la prévention et du contrôle des infections. J'espère que la ministre peut faire le point pour nous sur les deux recommandations.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face. Comme je l'ai déjà dit, la santé des personnes âgées de notre province est primordiale. Nous ferons tout ce qu'il faut pour veiller à ce qu'elles restent en santé, qu'elles vivent dans un foyer de soins, un foyer de soins spéciaux ou chez elles.

Permettez-moi de changer de sujet un instant pour parler à la Chambre du succès du programme Foyers de soins sans murs. Dans la province, 14 foyers de soins ont mis en place le programme Foyers de soins sans murs. Nous espérons en ajouter 6 autres avant la fin de décembre. Le programme permettra aux personnes âgées en santé de rester chez elles grâce à divers programmes considérés comme nécessaires par chaque collectivité à mesure que les besoins des personnes âgées ont été cernés. Nous poursuivons toujours le travail, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous savons que les personnes âgées du Nouveau-Brunswick veulent vraiment voir des améliorations dans les soins de longue durée. Je pense que 980 d'entre elles sont actuellement hospitalisées et attendent de trouver une place dans un foyer de soins de longue durée. Ces chiffres comptent parmi les plus élevés que nous ayons vus dans la province, et il est donc important que nous ayons des foyers de soins de longue durée efficaces pour soutenir ces personnes.

L'association des personnes âgées plaide en faveur d'une amélioration de la communication entre les familles et les foyers de soins de longue durée, et le défenseur des aînés pour la Chambre a formulé une recommandation visant à renforcer les règlements relatifs aux interactions, notamment en ce qui concerne la violence dans les foyers de soins, la manière dont cette violence est définie par le protocole, la manière dont elle est signalée

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aux familles et au public ainsi que le financement important requis pour les inspections. La ministre nous informerait-elle de l'état d'avancement des recommandations du défenseur des aînés concernant la violence dans les foyers de soins?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà l'avantage d'avoir une ministre responsable des Aînés et une ministre du Développement social. Nous travaillons en collaboration aux questions relatives aux personnes âgées et à toutes les autres questions concernant Développement social. Nous prenons les recommandations du défenseur très au sérieux. En fait, peu après que la ministre s'est jointe à notre équipe, nous avons eu une réunion avec le défenseur des aînés au cours de laquelle nous avons discuté des questions liées à la violence dans les foyers de soins ainsi que de nos préoccupations. À cette réunion, nous avons dit au défenseur que nous nous engageons à étudier la possibilité d'instaurer des mesures législatives sur la protection des adultes au Nouveau-Brunswick, et l'équipe du ministère du Développement social y travaille actuellement. Nous prenons la question très au sérieux et nous nous sommes engagés à aller de l'avant à cet égard et à étudier la possibilité d'instaurer ces nouvelles mesures législatives. À l'heure actuelle, le travail pour y parvenir est en cours au sein du ministère. Merci, Monsieur le président.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Plus tôt cette semaine, la députée de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore et moi étions dans le coin de la ministre responsable des Aînés. Deux personnes sont venues nous voir et ont dit : J'ai posé une question à la ministre il y a deux semaines, mais je n'ai pas eu de réponse.

La question porte sur les quatre demandes de propositions. Le gouvernement a annoncé quatre demandes de propositions au cours de l'année ou de l'année et demie écoulée, mais nous n'avons eu aucune réponse. Nous n'essayons pas de faire les malins. C'est simplement que l'annonce a été faite et que nous voulons savoir ce qu'il en advient. Nous voulons simplement savoir ce qu'il en advient. Avons-nous les noms? Les quatre noms — les avons-nous? Les contrats ont-ils été attribués? Qui en sont les attributaires? Une situation pareille pourrait toucher la circonscription de la ministre. Nous voulons simplement savoir ce qu'il en est. Le processus de demandes de propositions est-il toujours en cours, ou les contrats ont-ils été attribués? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit au député d'en face lors d'une conversation privée, nous ne discutons pas d'affaires à la Chambre. Des négociations sont toujours en cours, et, lorsque nous pourrons faire une annonce, nous en ferons une. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, nous ne nous attendions pas à recevoir une réponse et nous venons de confirmer le tout.

Maintenant, Madame la ministre, l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick a établi six priorités. Celles-ci sont sur les tablettes depuis deux ans et elles ont été présentées à deux différents ministres, de ce côté de la Chambre. Nous parlons donc de six priorités. J'ai parlé au président de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Ma question pour la ministre est la suivante : Avez-vous pris connaissance des six priorités? Si oui, combien allez-vous en mettre en œuvre? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il y a eu énormément de choses à apprendre depuis que j'occupe mon poste. J'ai effectivement rencontré des membres de la fédération des aînés. Ils ont parlé de leurs priorités, et je leur ai dit que je les examinerais. Non, je ne peux pas toutes les nommer actuellement. Je suis désolée. Si vous souhaitez que j'obtienne une liste, je le ferai. Toutefois, tellement de renseignements m'ont été communiqués, et j'ai essayé, à ce moment-là, de prêter toute mon attention à leurs demandes — aux demandes de tout un chacun. Tout ce que les gens ont à faire, c'est m'appeler ou venir à mon bureau. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : La barre est basse ; c'est incroyable, Monsieur le président. Je peux vous le dire, j'ai parlé au président de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Il m'a dit : Savez-vous combien de priorités ont été mises en œuvre par le gouvernement au cours des deux dernières années? Devinez le chiffre : C'est zéro — zéro, voilà la note du gouvernement tout de suite.

Je vais poser ma dernière question. Notre chef a fait allusion à quelque chose ; il y a beaucoup de priorités pour ce qui est des personnes âgées. On ne peut pas dire que ça va bien. Vous dites que ça va bien, mais tout le monde à part vous pense que ça ne va pas bien.

Je ne sais pas dans quelle bulle vous vivez ; vous vivez dans la bulle d'un seul homme, tout le monde le sait. Il y a des gens qui essaient de s'en sortir, mais on dirait qu'ils sont pris au piège. Madame la ministre, il y a plusieurs questions sur lesquelles se pencher : la qualité de la nourriture dans les foyers de soins ; la vulnérabilité de nos personnes âgées par rapport à la qualité de l'air qui n'est pas bonne dans les foyers de soins ; les visites et tout ce qui a trait à la qualité de la vie sociale ; et tout ce qui a trait au personnel et au manque de personnel. À quoi allez-vous vous attaquer et quand aura-t-on des réponses? On sait que vous voulez agir, mais quand le ferez-vous? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. En ce qui concerne la prise de mesures à l'égard de présentations ou de demandes faites par un organisme, je soulignerais que je n'ai rencontré les gens de l'organisme qu'il y a un mois. Nous aimons peut-être travailler un peu plus lentement parce que nous aimons bien préparer les mesures avant de les mettre en oeuvre. En ce qui concerne la nourriture...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : En ce qui concerne la nourriture ou les préoccupations dans un certain foyer de soins, je serais reconnaissante de recevoir un appel ou un courriel. Veuillez communiquer avec moi, puis nous pourrions examiner la situation. Merci, Monsieur le président.

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, le 18 octobre, le ministre de l'Environnement a présenté à l'Assemblée législative un projet de loi d'ordre administratif apparemment inoffensif qui prévoit l'abrogation de la *Loi sur les récipients à boisson* et du Règlement 96-66 pris en vertu de la même loi. La loi et le règlement seront remplacés par le *Règlement sur les matières désignées* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, qui a été adoptée au mois d'avril 2023.

L'abrogation proposée de la *Loi sur les récipients à boisson*, qui doit prendre effet le 1^{er} avril 2024, est, au mieux, une mesure prématurée et, au pire, une indication de la fin de la source de recettes consacrées au très important Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) de la province. Le ministre n'a pas élaboré ni établi de plan pour remplacer la partie des droits qui est perçue en vertu de la loi actuelle et versée au FFE, soit les 2,5 ¢ payés sur tous les 10 ¢ consignés. Le ministre expliquerait-il pourquoi il veut mettre fin à la source de recettes consacrées au FFE?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Je suis très reconnaissant au député d'en face de sa question, Monsieur le président. Hier, nous avons répondu à des questions de 14 h à 18 h. L'opposition a eu beaucoup d'occasions de poser des questions à ce moment-là. Nous avons effectivement répondu à la plupart de vos questions. En fait, nous avons manqué de temps.

Les activités liées au Fonds en fiducie pour l'environnement commencent bel et bien ce mois-ci. Il sera en place pendant encore quatre, cinq ou possiblement six ans. Je n'ai pas la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

répartition exacte ici aujourd'hui. Le tout se poursuivra toujours. Des fonds seront prévus à cet égard.

En ce qui concerne le recyclage, comme vous le savez, la dernière fois que la mesure a été mise en oeuvre, je suppose, c'était en 1992. Il y a de grandes possibilités d'amélioration dans le domaine du recyclage. Monsieur le président, je dirais au député d'en face qu'il y a de grandes possibilités d'amélioration, comme l'ont indiqué les réponses à vos questions hier, au sujet du remboursement intégral des consignes qui est prévu pour le printemps prochain. Le tout se fait depuis longtemps.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement est très important pour les plans d'atténuation et d'adaptation. Vous avez reçu aujourd'hui un courriel de mon bureau, de ma part, au sujet des derniers renseignements et des éléments qui sont inclus pour veiller à ce que les gens présentent une demande et le fassent ce mois-ci. Ne revenez pas en décembre pour dire : Nous n'étions pas au courant. Merci, Monsieur le président.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, nous appuyons le principe du pollueur-payeur, mais l'approche « faites-moi confiance, les pollueurs le paieront » n'est pas suffisante et induit les gens en erreur. La semaine dernière, pendant la période des questions, le ministre de l'Environnement a répondu à une question semblable au sujet de la source de recettes consacrées au FFE, et je cite :

D'où provient l'argent? Il y en aura dans l'avenir. Je ne peux vous présenter maintenant la répartition exacte, mais on devrait pouvoir obtenir la plupart des fonds nécessaires au titre des recettes générales.

— des recettes générales.

Notre intention, c'est que soient disponibles les fonds

Le ministre a eu une semaine pour réfléchir à sa réponse. Monsieur le ministre, quand déposerez-vous un plan pour garantir la continuité de la source de recettes consacrées au FFE? Le ferez-vous avant l'adoption du projet de loi 2?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suppose qu'il faut procéder un jour à la fois, une étape à la fois, pour d'abord étudier le projet de loi, mais, au train où vous alliez hier en posant vos questions, nous serons peut-être ici jusqu'à Noël. Cela dit...

(Exclamations.)

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Je vous remercie de nouveau de votre question, Monsieur le député d'en face. Les fonds du FFE, soit les 41 millions de dollars, seront maintenus, probablement dans

Questions orales

les fonds généraux. Avons-nous une ventilation aujourd'hui? Non, nous n'en avons pas, car cela fait partie de la planification pour l'avenir. Nous devons procéder d'abord à l'abrogation pour faire en sorte que cela se produise. Il s'agit d'une bonne mesure, et je ne peux pas croire que vous coupez les cheveux en quatre pour décortiquer le tout. Améliorerez-vous la situation?

Pour revenir aux centres de remboursement, le plus important ici, c'est que plus de récipients recyclables soient récupérés des consommateurs et réintégrés au réseau de distribution pour qu'il y ait moins de déchets le long des routes et dans les décharges et plus d'argent dans les poches des consommateurs qui retournent leurs contenants à un centre de remboursement.

Je souligne, pour répondre à une question qu'on a posée, que la mesure ne devrait pas causer la fermeture des centres de remboursement. Elle devrait permettre de les garder ouverts et favoriser leur prospérité. J'espère que de plus en plus de gens auront régulièrement recours à leurs services. Merci.

RECYCLAGE

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, hier, à la réunion du Comité de la politique économique portant sur le projet de loi 2, le ministre de l'Environnement a confirmé les faits suivants. À l'heure actuelle, le consommateur paie une consigne de 10 ¢ pour la plupart des récipients recyclables et récupère 5 ¢. Une somme de 2,5 ¢ est consacrée au Fonds en fiducie pour l'environnement et les 2,5 ¢ restants sont versés aux producteurs ou aux propriétaires de marques. L'abrogation de la *Loi sur les récipients à boisson* le 1^{er} avril 2024, signifie que nous, en tant que consommateurs, paierons 10 ¢ et récupérerons la totalité de ces 10 ¢ dans les centres de remboursement.

Le ministre expliquerait-il sa réponse aux producteurs qui paieront désormais les frais de manutention fixés par le gouvernement? Alors que le coût de la vie est extrêmement élevé dans la province, comment le ministre peut-il garantir que les frais sur les récipients en plastique — sur les récipients de lait ou de jus, par exemple — ne seront pas refilés aux consommateurs?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Monsieur le président, je remercie encore une fois le député d'en face de sa question. Le tout a été très bien expliqué par notre ministère hier. Il a fallu s'y prendre un certain nombre de fois pour faire comprendre l'explication aux gens d'en face.

Les parlementaires qui se trouvent derrière moi applaudissent certainement, car cela signifie que plus d'argent est remboursé aux consommateurs. Les consommateurs seront perdants s'ils ne rapportent pas leurs articles au centre de remboursement — s'ils choisissent de ne pas rapporter leurs bouteilles, leurs canettes et leurs produits

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

recyclables. Vous avez parlé de 10 ¢, et c'est certain. Je crois qu'il est question d'une somme plus élevée pour les bouteilles de vin. Je me renseignerai sur la somme exacte aujourd'hui. L'explication est là.

Il s'agit de rendre aux personnes qui achètent ce qui leur appartient. Lorsque vous achetez vos produits dans un magasin, par exemple une caisse d'une certaine boisson gazeuse ou d'une certaine boisson, quel que soit le produit que vous achetez, l'argent revient au producteur. Nous voulons que les articles en question soient redistribués — en circulation, devrais-je dire. Cela prendra un certain temps. Le 1^{er} avril, je pense, est la date à laquelle la mesure est censée entrer en vigueur si nous parvenons, en collaboration avec les gens d'en face, à la faire adopter. Ce sont de bonnes nouvelles. Il n'y a pas de mauvaises nouvelles à ce sujet.

ÉNERGIE NB

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Au cours des derniers mois, les médias ont fait couler beaucoup d'encre à propos d'Énergie NB, et l'entreprise de service public elle-même a beaucoup fait parler d'elle. Elle a présenté un nouveau plan stratégique et un nouveau PIR. Elle a dû en modifier une grande partie en raison d'une certaine lettre de mandat, puis, compte tenu de la publication d'une nouvelle lettre de mandat, elle devra tout modifier de nouveau.

Un rapport dont nous n'avons pas entendu parler depuis longtemps — il était censé être assez important — est celui qui concerne l'étude menée par PricewaterhouseCoopers sur Énergie NB. Je me demande si le ministre pourrait faire le point, nous dire si le rapport lui a été remis ou s'il a été déposé et nous présenter des observations à ce sujet.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face de sa question. En effet, il y a beaucoup de travail en cours portant sur divers volets de notre entreprise de service public, car notre sécurité énergétique — notre avenir énergétique — est un élément extrêmement important pour nous, et cela concerne à peu près tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Je répondrai à la question en ce qui a trait au rapport de PricewaterhouseCoopers. Je ne l'ai pas sous la forme d'un document à déposer. Il faudrait que je consulte l'entreprise de service public à ce sujet pour savoir où elle en est. J'ai hâte de consulter l'entreprise et de revenir ensuite à la Chambre. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : La réponse est intéressante. Après tout, il y a beaucoup de stratégies en cours d'élaboration en ce moment, même à l'Assemblée législative, en ce qui concerne le ministère dont le ministre a la charge et Énergie NB. Nous posions des questions lorsqu'il a été initialement annoncé que PricewaterhouseCoopers

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

interviendrait, mais il semble que les choses se faisaient en parallèle. Comment peut-on élaborer une stratégie alors qu'un groupe mène une étude sur l'entreprise de service public pour éventuellement fournir des renseignements permettant d'en élaborer une? Comment cela fonctionne-t-il de façon parallèle si le rapport n'est pas terminé et n'est pas prêt à être utilisé dans le cadre d'une nouvelle stratégie pour cette entreprise?

[Original]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face pour sa question.

[Traduction]

Je n'ai pas dit que le rapport n'était pas terminé. Je n'ai pas dit que le travail n'était pas en cours. Je n'ai pas dit que les observations qui en ont découlé n'avaient pas été mises en pratique et que l'on n'y avait pas travaillé tout au long de la période d'exploitation de l'entreprise de service public. Nous savons également... Nous avons vu l'entreprise de service public annoncer des économies internes de 50 millions de dollars. Cela a été le fruit d'un processus de travail en parallèle avec PricewaterhouseCoopers et en parallèle avec nous en tant qu'actionnaire.

Comme je l'ai indiqué concernant la première question, relativement au dépôt du rapport et au processus que l'entreprise de service public adopterait, je devrai en consulter les responsables à cet égard. Je dois également faire en sorte que le député d'en face comprenne qu'un travail actif et diligent a été effectué afin d'atteindre un maximum d'efficacité pour les gens de la province, car nous devons le faire pour la clientèle du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup.

LANGUES AUTOCHTONES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Hier, nous avons appris dans le *Daily Gleaner* que l'école d'immersion en langue wolastoqey Kehkimin, qui a été fondée par Lisa Perley-Dutcher, ne peut plus offrir des journées de classe complètes, car la province a réduit le financement utilisé pour engager le personnel. Eh bien, de combien d'argent est-il question? S'agit-il d'une subvention de millions de dollars? Non. S'agit-il de centaines de milliers de dollars? Non. Il est question d'une subvention de 85 000 \$. C'est tout. Elle a été réduite de 50 000 \$, ce qui laisse 35 000 \$ à l'école pour mener ses activités. L'école a dû passer à des demi-journées.

Monsieur le président, la langue wolastoqey est dans un état critique dans la province, étant donné qu'il reste moins de 100 locuteurs qui la parlent couramment. Pouvez-vous vous imaginer la situation? Le premier ministre veillera-t-il à ce que le Conseil exécutif fournisse la somme additionnelle de 50 000 \$ pour que l'école puisse engager du personnel et offrir de nouveau des journées d'école complètes en immersion wolastoqey?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Même si je sais que les gens sont déçus de la réduction du montant de la subvention, il est important de noter que cette dernière est en fait accessible par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. La subvention n'est pas accordée par d'autres ministères. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux reçoit beaucoup de demandes — des centaines, je dirais. Lorsque l'on examine les demandes de subvention, l'une des exigences, c'est l'ampleur et l'étendue des résultats qui seront obtenus. Malheureusement, dans ce cas-ci, l'initiative répondait à certaines des exigences, mais pas à toutes.

Je voudrais ajouter une chose au sujet de la préservation de la langue. Je suis très fière de dire que, grâce au travail accompli avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et à son plan décennal, la stratégie du ministère prévoit un accès à la langue wolastoqey ainsi qu'à la langue mi'kmaq pour les apprenants de langue de niveau débutant, intermédiaire et avancé. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, puisque la langue est maintenant parlée couramment par moins de 100 locuteurs, chaque personne qui apprend à la parler couramment représente une amélioration. Le gouvernement pourrait beaucoup mieux appuyer les efforts visant à protéger et à faire revivre les premières langues de notre province, soit les langues wolastoqey, peskotomuhkati et mi'kmaq, comme l'a fait la Nouvelle-Écosse. Cette province a adopté une mesure législative en juillet dernier — le 17 juillet — pour reconnaître la langue mi'kmaq comme la première langue de la Nouvelle-Écosse afin d'appuyer les efforts visant à protéger et à faire revivre cette langue.

Monsieur le président, dans une province qui est aussi connue à l'échelle internationale que l'est le Nouveau-Brunswick pour son engagement en faveur de l'égalité réelle des langues anglaise et française, le gouvernement pourrait sûrement aussi faire une priorité de la protection et de la revitalisation des premières langues. Le premier ministre déposera-t-il une loi sur les premières langues qui fera en sorte que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les communautés et les organismes des Premières Nations pour élaborer et appuyer une stratégie de revitalisation des premières langues dans notre province? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Encore une fois, je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Je tiens à répéter que la relation que nous entretenons avec les Premières Nations de la province est extrêmement importante. Nous sommes aussi conscients...

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Pardon. Voilà qui n'est pas très gentil.

Nous sommes aussi conscients de l'importance de la protection des langues. Quel meilleur moyen de mettre cela en oeuvre que dans le programme d'études au sein de notre système scolaire? Ainsi, chaque enfant de la province qui veut effectivement participer au programme peut le faire. J'en suis très fière. De plus, en ce qui concerne l'organisme et la subvention dont vous avez parlé plus tôt, le gouvernement examine actuellement une demande de subvention d'environ 495 000 \$. Nous espérons un résultat favorable pour ce qui est de l'atteinte de l'objectif lié au financement et à l'emménagement dans une nouvelle école. Merci.

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Nous avons aujourd'hui entendu des déclarations marquantes de mes collègues au sujet de la situation que vivent des gens du Nouveau-Brunswick dans leur circonscription, que ce soit aux urgences, dans les banques alimentaires ou dans les refuges, car l'augmentation du coût de la vie au Nouveau-Brunswick est maintenant manifeste. Dans les rues, à mesure que le froid s'installe, nous nous rendons compte que les gens ont du mal à joindre les deux bouts. Nous continuons d'attendre que des mesures visant l'abordabilité soient prises par le gouvernement.

Le gouvernement a fait miroiter l'idée de réductions fiscales. Le ministre des Finances a déclaré qu'il était en faveur de réductions fiscales. La députée de Miramichi a fait une déclaration à la Chambre sur la si grande priorité accordée par le gouvernement actuel aux réductions fiscales.

Je me demande donc si le gouvernement, et plus précisément le premier ministre, nous fournirait des éclaircissements et confirmerait le tout, car je sais qu'il est également en faveur de réductions fiscales. Le gouvernement nous dirait-il précisément à quelles réductions fiscales les gens du Nouveau-Brunswick devraient s'attendre, et quand de telles réductions auront lieu?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci beaucoup à la députée d'en face de la question. Oui, les réductions d'impôt se poursuivent. Nous avons déjà réduit l'impôt. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous avons réduit l'impôt foncier... Je pense que nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers à trois reprises. Nous avons augmenté l'exemption personnelle de base. Nous avons procédé à un certain nombre de réductions de l'impôt foncier.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les réductions d'impôt font effectivement partie des mesures prises, mais nous avons aussi pris tant d'autres mesures, telles que l'augmentation du salaire minimum, afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Il y a les réductions d'impôt, l'augmentation du salaire minimum et également la prestation pour personnes âgées à faible revenu.

Savez-vous quoi? Malgré les effets économiques que nous avons connus pendant la pandémie de COVID-19, Monsieur le président, la croissance se poursuit au Nouveau-Brunswick. La croissance moyenne du PIB réel a été de 1,5 % entre 2018 et 2022. Voilà les résultats obtenus pendant le mandat du gouvernement actuel. Cela s'est traduit par une croissance de notre économie à hauteur de 2,5 milliards de dollars, et la croissance se poursuit. Cette année, la croissance du PIB devrait tourner autour de 1 % selon nos normes, mais de façon générale, elle serait d'environ 1,2 %...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le gouvernement continue de taquiner les gens du Nouveau-Brunswick en leur annonçant que des mesures visant l'abordabilité seront prises. Il y aura peut-être une réduction fiscale, mais je n'en ai pas du tout entendu parler dans la réponse qui vient d'être donnée. Vous donnez aux gens de l'espoir en leur disant que vous prendrez peut-être des mesures visant à rendre la vie plus abordable, mais vous n'en prenez pas. Confirmeriez-vous le tout de manière plus claire? Les gens du Nouveau-Brunswick doivent-ils espérer une réduction fiscale, oui ou non?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick devraient se rendre compte qu'il y a absolument de l'espoir dans la province, non seulement en ce qui a trait à l'abordabilité, mais aussi en ce qui a trait aux mesures que nous avons annoncées dans le discours du trône concernant la prestation pour personnes âgées et la répartition 60-40 qui sera inversée pour aider les gens à rester chez eux. Il y a en outre notre centre de traitement des troubles de santé mentale et des dépendances, qui donnera un tout nouveau vent d'espoir aux gens de notre province. Nous sommes également très attentifs aux coûts quotidiens de l'énergie et à la manière dont nous pouvons les réduire, que ce soit au titre du programme relatif au chauffage domestique ou par d'autres mesures, afin que nous puissions aider les gens à réduire leur consommation ou que nous obtenions simplement une meilleure formule de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral s'est déjà engagé sur la voie indiquée en ce qui concerne la réduction visant le mazout de chauffage domestique.

Monsieur le président, je pense donc qu'il y a de l'espoir. Je pense que, si nous unissons nos forces... Nous devrions peut-être proposer à la Chambre une motion indiquant que nous sommes tous favorables à l'élimination de la taxe sur le carbone. Nous pouvons constater ce qui se passe actuellement un peu partout au pays où d'autres envisagent sérieusement de le faire. Nous devons franchement abolir la taxe sur le carbone, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Je suis contente que le premier ministre ait mentionné les coûts énergétiques et les démarches visant à les rendre plus abordables pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il a, aujourd'hui, le pouvoir de réduire le coût de l'essence pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pourtant, nous attendons la mesure législative qui permettrait d'abroger la majoration liée au coût du carbone instaurée par le premier ministre.

Je sais que le premier ministre a dit s'attendre à ce que la CESP change la formule de financement. La CESP est un organisme indépendant, et je crois que le premier ministre le sait. Donc, prendra-t-il la mesure qu'il peut prendre? Il peut faire économiser aux gens du Nouveau-Brunswick les 4 ¢ additionnels qu'ils paient en raison de la mesure législative qui leur refile le coût.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la réflexion est intéressante, car, vous savez, nous avons dit que la Nouvelle-Écosse faisait la même chose. L'Île-du-Prince-Édouard fait la même chose. Terre-Neuve-et-Labrador fait la même chose. Ainsi, Monsieur le président, ce que la chef de l'opposition ne semble pas comprendre, c'est que le tout est établi au titre d'une formule de prix réglementés. C'est la raison pour laquelle la CESP joue un rôle dans le processus. La situation est la même dans les trois autres provinces du Canada atlantique. Donc, en tenant peut-être compte de ce dont je parle, pouvons-nous effectivement déterminer si la réglementation des prix offre un avantage? Cela nous aide-t-il, oui ou non?

Cependant, Monsieur le président, j'ai déjà dit que j'examinerais volontiers toutes les options que nous pourrions adopter à la Chambre pour non seulement nous occuper de la situation, mais aussi nous occuper de la taxe sur le carbone. Examinons le contexte global. Visons 20 ¢ le litre. Ne nous arrêtons pas à 4 ¢ et ne tergiversons pas sur 4 ¢. Changeons réellement les choses pour les gens qui font le plein d'essence. Prenons des mesures pour que, lorsque l'on va à la pompe à essence, on la quitte en se disant : Waouh, quelle différence.

La province obtient des résultats. Je suis prêt, Monsieur le président. Je demande à la chef de l'opposition de participer aux efforts. Écrivons ensemble une lettre destinée à Ottawa.

ÉNERGIE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Beaucoup de choses ont été dites dans l'intervention.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai deux questions à poser au premier ministre, car nous attendons toujours la stratégie sur l'énergie qui, selon lui, allait être annoncée prochainement.

Je crois comprendre que la stratégie comprendra notamment le gaz de schiste et certaines des technologies d'hier, ce qui convient bien au gouvernement d'hier. J'espère que le premier ministre pourra dire quand il déposera la stratégie sur l'énergie. S'il souhaite tant examiner la réglementation des prix — et il semble le souhaiter —, nous confirmerait-il alors à quel moment nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement présente une analyse et une étude sur la réglementation des prix de l'essence au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je dirais à la députée d'en face que la question contenait beaucoup de renseignements. Elle a mentionné beaucoup d'initiatives qui venaient du premier ministre. Nous voulons décortiquer les propos que nous venons d'entendre. Elle pose des questions sur un éventail de sujets différents, mais en réalité, quel est l'enjeu ici? Quel est l'enjeu? Vous tentez de construire un récit selon lequel nous ne présenterions pas d'initiatives qui ont une incidence positive.

La stratégie sur l'énergie — parlons de la stratégie sur l'énergie. Des parlementaires ont pris la parole à la Chambre et ont dit : Quand aurons-nous une stratégie sur l'état des forêts? Cela ne se produira jamais. Ils ont pris la parole à la Chambre et devant les médias et ont dit que cela ne se produirait pas. Une semaine plus tard, pour la première fois en plus d'une décennie, nous avons publié un *Rapport sur l'état des forêts* et nous en avons fait un rapport annuel. Qu'ont dit les gens d'en face lorsque nous avons publié ce rapport et avons effectivement fait ce qu'ils avaient dit que nous n'allions pas faire? Ils ont dit : Ce n'est pas suffisant.

Donc, une stratégie sur l'énergie, assortie de tous les éléments qui stimuleront notre économie grâce à de l'énergie propre produite dans le cadre d'une stratégie du Nouveau-Brunswick, est attendue prochainement.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.